

SALON DES ARTISTES MASSICOIS

Du 26 mars au 03 avril 2022

À L'Espace Liberté

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner impérativement avant le 17 janvier 2022 à :

Par courrier : Mairie de Massy - Direction des Affaires Culturelles
1 avenue du Général de Gaulle – BP 20101 – 91305 MASSY

Sur place : Direction des Affaires Culturelles 4 Place Schœlcher 91300 Massy

En ligne : www.ville-massy.fr

Renseignements au : 01 69 75 42 61 ou 65

Merci de remplir ce bulletin en **lettres capitales** pour en faciliter la lecture

NOM (1) : PRÉNOM :

PSEUDONYME (1) :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TÉLÉPHONE (mention indispensable) :

ADRESSE MAIL :

Si vous réalisez vos œuvres dans le cadre d'une association de Massy, indiquez laquelle :

(1) VEUILLEZ ENTOURER LE NOM A INDIQUER DANS LE LIVRET DE L'EXPOSITION, A DEFAUT, LE NOM SERA PRIS EN COMPTE.

PEINTURE OU SCULPTURE (P OU S)	TITRE DE L'ŒUVRE <u>EN MAJUSCULES</u>	TECHNIQUE UTILISEE (2)	FORMAT (HAUTEUR + LARGEUR) <u>ENCADREMENT COMPRIS</u>	VENTE DE L'ŒUVRE		COMMENTAIRE A REPORTER DANS LE LIVRET LE CAS ECHEANT <u>MENTIONNER SI INSPIRÉE D'UNE ŒUVRE ORIGINALE</u>
				OUI	NON	

(2) PRÉCISER LA NATURE DE L'ŒUVRE : PEINTURE (huile, acrylique, pastel, dessin, aquarelle...) OU SCULPTURE (terre, bronze...).

INSCRIPTION SALON VIRTUEL :

SOUHAITEZ-VOUS PARTICIPER AU SALON VIRTUEL (PHOTOS DES ŒUVRES EN LIGNE) OUI NON

SOUHAITEZ – VOUS PARTICIPER AUX INTERVIEWS VIRTUELS (CAPTATIONS) : OUI NON

JOINDRE L'AUTORISATION DE FILMER SALON VIRTUEL SIGNEE

Indiquez vos disponibilités pour assurer les 2h de permanences (ouverture du salon du lundi au vendredi de 12h à 18h et le samedi et dimanche de 14h à 18h (date et heures) mention indispensable :

Je déclare avoir pris connaissance du règlement du Salon

DATE:

SIGNATURE précédée de la mention « LU ET APPROUVE »

.....

J'autorise la Ville à faire mention de mes coordonnées (adresse et téléphone) sur tout document mis à disposition du public

DATE:

SIGNATURE précédée de la mention « LU ET APPROUVE »

.....